



SYNDICAT FSU Territoriale

SNUTER 92

50 rue Blanchard

92260 FONTENAY-AUX-ROSES

☎ 01 41 13 52 58

✉ syndicat.fsu@fontenay-aux-roses.fr



Fontenay-aux-Roses, le 14 avril 2023

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE MAIRE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Monsieur le Maire,

A la suite de notre réunion du 7 avril 2023, nous avons été déconcertés par la teneur des échanges.

En effet, nous remarquons un désintérêt et une opposition systématique de votre part. Vous êtes sur la défensive et contre attaquer avec véhémence, sans remise en question. Nous ne pouvons entendre un discours comme celui de vendredi, c'est incorrect et irrespectueux, surtout quand vous dites à notre collègue « arrêtez de faire du juridisme à deux balles » à propos de l'embauche du directeur de projet SPL à 100% ville.

Concernant ce sujet, nous sommes en droit de nous poser des questions car l'autorité territoriale doit créer l'emploi par l'assemblée délibérante mais cet agent est embauché sans création de poste, depuis le 7 février 2023. Pourtant, la Société Publique Locale est un groupement de quatre collectivités qui revêt la forme de société anonyme. Alors pourquoi la ville paie pour les autres communes ? Existe-t-il une convention ?

A propos de la réunion, pourquoi le cabinet a-t-il été convié ? Ce n'était pas une réunion politique. Nous représentons les agents municipaux et notre interlocuteur direct est la direction générale, pas le cabinet. Il convient de respecter le rôle de chacun et de savoir se positionner. Sachant que toutes les réunions précédentes se déroulaient entre vous-même, votre Adjoint chargé du personnel communal et les représentants du personnel.

Aussi, cette réunion n'a pas été préparée. Cela exprime une déconsidération et une négligence envers le personnel communal. Pourtant, la direction générale avait mis à jour un état d'avancement des sujets post grève. D'ailleurs, nous nous demandons si vous en aviez pris connaissance, tout comme notre courrier de janvier 2022 qui était resté lettre morte...

Quand nous avons évoqué le congédiement du DGS, vous avez affirmé que c'était notre souhait. Vous pouvez le dire à qui veut l'entendre, mais pas à nous. D'ailleurs, si vous aviez pris connaissance de notre courrier du 5 janvier 2022, il était noté « **Vous ne pouvez plus vous dissimuler derrière votre « haute administration »** et nous vous demandons d'intervenir urgemment ».

Permettez-nous de vous rappeler la période 2021-2022.

Vous souvenez-vous des maintes alertes concernant la politique et la rigidité menée au sein de l'administration, de la grogne des agents et des pétitions ?

Vous auriez dû vous positionner et prendre vos responsabilités car vous êtes l'Autorité Territoriale.

Durant la réunion pré-grève, nous vous avons exprimé que votre indifférence nous avait conduit à mener cette action. Le DGS a été visé pour vous protéger afin que vous puissiez saisir l'opportunité d'inverser la balance auprès de vos agents.

Aujourd'hui, le fusible a été utilisé et nous ne referons pas les mêmes erreurs. Le directeur général des services a su construire un dialogue social à l'opposé de l'autorité territoriale qui se renferme.

Concernant le respect du rôle de chacun, nous vous informons que nous ne ferons pas de délation à l'attention des élus car c'est de votre compétence d'intervenir avec fermeté, en tant qu'Autorité Territoriale, de leur préciser que, dans leur délégation, ils n'ont pas de relation hiérarchique avec les directeurs et responsables de service. Ils ne peuvent se comporter en chefs de service.

Dans ces conditions, l'élu « chef de service » est une situation particulièrement difficile à vivre pour les agents, les responsables de service ou une direction. Ainsi, certains élus débordent de leur rôle en voulant diriger, donnant des ordres, et décidant des décisions qui relèvent de la responsabilité des fonctionnaires.

La place et le rôle des uns et des autres sont très clairs. Les élus déterminent les orientations politiques et l'administration les met en œuvre.

A propos du cabinet, son rôle est d'ordre politique. Il assure également la coordination des relations avec le directeur général des services en partageant les opinions politiques de l'autorité territoriale et intervient dans les affaires purement politiques. Il n'a pas à avoir de relation avec les agents municipaux.

En revanche, si un agent subissait des pressions de la part d'un élu ou des collaborateurs de cabinet ou de l'administration ou d'un collègue, nous vous rappelons que conformément aux dispositions du décret n° 2000-542 du 16 juin 2000 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale « Art. 2-1. - **Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.** » car vous êtes le chef de l'Administration.

De ce fait, vous êtes tenu de contrôler le pouvoir que vous donnez à vos adjoints et vos collaborateurs de cabinet par la surveillance que vous devez exercer.

Pour éviter ce débordement, vous devez inciter vos élus à se former tout au long du mandat car la formation constitue un levier fondamental qui permet de développer la culture territoriale et d'affiner la compréhension de l'action publique.

Cela leur permettrait de connaître les droits et devoirs des élus au regard des agents et d'appréhender le fonctionnement structurel des collectivités. Afin de préserver un équilibre des pouvoirs et des rôles.

L'administration et les agents ont besoin d'être rassurés et écoutés afin de favoriser un climat de confiance et de coopération. Les relations individuelles sont très importantes car elles permettent de construire la confiance grâce à une écoute et une proximité structurée entre les différents acteurs.

Par ailleurs, en toutes circonstances et sur tous sujets, la bienveillance et le respect des personnes sont incontournables.

Vous devez être le premier à donner l'exemple en considérant vos agents et valoriser leur travail en donnant de l'intérêt et dire « bonjour ». Vous êtes élu depuis 9 ans et vous ne les connaissez pas.

Par conséquent, il vous appartient, Monsieur le Maire, de veiller au bien-être et aux conditions de travail des agents ainsi que la préservation de leur santé. Vous êtes seul responsable du mal être, de l'épuisement général et du sous-effectif de tous les services. La collectivité est au bord du précipice avec des arrêts de travail au sein des directions et des multiples départs d'agents compétents et de qualité qui se profilent.

Monsieur le maire, êtes-vous conscient de cela ?

En matière de recrutement des secteurs en tension, vous exposez que la fonction publique territoriale rencontre des difficultés à recruter mais il conviendrait de diversifier les sources de recrutement sur les sites spécialisés de la fonction publique. De cette manière, les offres ne sont pas optimisées pour toucher le plus de candidats potentiels.

Concernant le droit au reclassement, des agents reconnus inaptes à leur poste attendent des propositions de la collectivité pour reprendre une activité. Le service prévention n'a pas mis en œuvre de plan d'action, ni même d'accompagnement. Pourtant, certains sollicitent les ressources humaines très régulièrement mais ils doivent encore attendre et avoir un salaire à demi-traitement.

Monsieur le Maire, vous parlez toujours d'économie et du coût de l'énergie mais vos agents subissent également l'inflation. Vous n'êtes pas sans savoir que les agents de la fonction publique territoriale ont les plus bas salaires. Nous espérons qu'à la suite des ateliers RIFSEEP, les montants des primes des agents de catégorie C ainsi que des filières médico-sociale et animation seront revalorisés à leur juste valeur. Pour ce faire, il faudra prendre en considération les agents travaillant au plus près des Fontenaysiens, et au quotidien, avec beaucoup de dévouement, percevant une IFSE trop basse, loin d'être encourageante.

En espérant que ce courrier suscitera un intérêt et un examen de l'état actuel de la collectivité ce qui permettrait de comprendre la situation ainsi qu'une réelle considération de l'ensemble des agents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.



Les Représentants du personnel
La FSU Territoriale SNUTER 92

